

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FÉVRIER 2020

tenue sous la présidence de M. C. COLQUHOUN

| | | | | |
|---------------|------|-------|----------------|----------------------------|
| Présent-e-s : | Mme | C. | Armand | Conseillère municipale |
| | MM. | F. | Balmer | Conseiller municipal |
| | | A. | Bauduccio | " " |
| | | F. | Borda D'Água | " " |
| | | C. | Colquhoun | " " |
| | Mme | A. | Déruaz-Lombard | Conseillère municipale |
| | MM. | M. | Fassbind | Conseiller municipal |
| | | P.-Y. | Favarger | " " |
| | | J. | Gast | " " |
| | | F. | Gross | " " |
| | Mmes | C. | Heiniger | Conseillère municipale |
| | | D. | Jotterand | " " |
| | M. | M. | Kozelj | Conseiller municipal |
| | Mme | F. | Lambert | Conseillère municipale |
| | MM. | J.-P. | Lecour | Conseiller municipal |
| | | J. | Le Guern | " " |
| | Mmes | M. | Mathez-Roguet | Conseillère municipale |
| | | M. | Maye | " " |
| | M. | D. | Messerli | Conseiller municipal |
| | Mmes | M. | Sommer | Conseillère municipale |
| | | H. | Wyss | " " |
| | Mme | M. | Garcia Bedetti | Conseillère administrative |
| | MM. | J.-M. | Karr | Conseiller administratif |
| | | J. | Locher | Maire |
| | M. | R. | Gaillard | Secrétaire général |
| Excusé-e-s : | M. | L. | Martinez | Conseiller municipal |
| | Mme | A.-M. | Nicolas | Conseillère municipale |
| | MM. | J. | Stroun | Conseiller municipal |
| | | T. | Ulmann | " " |

Public : 1 personne

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN/Aline MÜLLER

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Travaux de réaménagement et de réfection du chemin De-La-Montagne conformément aux normes OPB : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 6'400'000.- TTC)
 - 5.2 Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement : approbation des comptes 2018
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Le Président, M. Colquhoun, ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h31 et souhaite la bienvenue à tous. Il salue la présence d'une personne parmi le public. Il excuse Mme Nicolas, ainsi que MM. Martinez, Stroun et Ulmann.

Le Président annonce que deux questions écrites ont été adressées par le groupe Alternatives pour Chêne-Bougeries, questions qui seront traitées au point 6 de l'ordre du jour.

Il remercie également les Conseillers municipaux d'apporter leur message personnel sur la carte qui va circuler et qui sera adressée à Mme Bolognino, secrétaire du Conseil municipal, actuellement absente pour raisons de santé. Cette carte sera accompagnée d'une attention gourmande et d'un arrangement floral. Le Président remercie M. le Secrétaire général d'avoir bien voulu organiser cette attention.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2020

- Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2020 est approuvé, sans modification, par 19 voix pour, soit à l'unanimité et avec remerciements à son auteure.

2. Communications du Bureau

Le Président indique que depuis la dernière séance du Conseil municipal du 12 décembre 2019, le Bureau n'a pas reçu de courrier particulier, si ce n'est une information de l'Association des communes genevoises communiquant la validation de la décision relative à un subventionnement du Fonds Intercommunal (FI) pour des équipements scéniques mobiles destinés à la Nouvelle Comédie ceci pour un montant de CHF 800'000.-. Celui-ci n'ayant fait l'objet que d'une seule opposition ; il a donc été validé.

D'autre part, le Président fait part d'une invitation de la commune de Bernex pour la 43^{ème} course pédestre « À travers le coteau », la seconde plus ancienne course à pied populaire du

Canton, qui aura lieu le samedi 25 avril à 16h15. Cette course est ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux des communes genevoises, sortants et nouvellement élus. Il fait circuler un formulaire d'inscription ainsi que le règlement.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Wyss indique que la commission Nature et Environnement s'est réunie deux fois depuis le début de l'année, soit le 22 janvier et le 4 février. Il a surtout été question au cours de ces séances des dernières mises au point concernant deux évènements : tout d'abord l'inauguration du Sentier Nature, qui aura lieu le samedi 21 mars de 11h à 16h30, avec des animations, des stands et des balades guidées pour le public. Mme Wyss compte sur la présence de l'ensemble des membres de la commission à cette occasion. Le deuxième évènement est la 3^{ème} conférence « Nature et Environnement », qui s'intitulera « La clé des sols : comprendre et soigner les sols en ville comme dans son jardin ». Cette conférence aura lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Le troisième point évoqué lors de la dernière séance de commission concernait les mesures d'assainissement phonique du pont ferroviaire de la Seymaz, sur lesquelles M. Karr donnera plus de détails.

4. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Locher, Maire.

ADMINISTRATION

Le Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement s'est réuni, le 29 janvier dernier, pour une présentation, par M. Florian Barro, mandataire, d'un projet d'appel d'offres en régies pour la gestion des immeubles dont cette dernière est propriétaire, ainsi que de ceux relevant du patrimoine financier communal.

Cet appel d'offres a été publié sur le simap.ch, le 10 courant et le retour des offres est attendu pour le 25 mars.

Par ailleurs, ces dernières seront analysées au début du mois d'avril par le Comité de sélection, mis en place dans le cadre de cette procédure et dont Mme Catherine Armand et M. Jean Le Guern, membres de votre Conseil, font partie.

Il est prévu que la régie adjudicataire puisse reprendre les baux et la gestion des immeubles concernés dès le 1^{er} juillet 2020.

Concernant le personnel communal, notre Conseil a décidé de participer, à nouveau, cette année, aux coûts d'acquisition ou de renouvellement d'un abonnement pour transports publics, à hauteur de 50 % du coût d'un abonnement annuel Unireso nominatif.

Par ailleurs, et suite à la démission, avec effet au 28 courant, de Mme Roxane Pagnamenta, le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Fiona Rhône, ceci à partir du 1^{er} mars et à un taux d'activité fixé à 50 %.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Notre Conseil a décidé de déposer, par l'intermédiaire du bureau d'architecture Bassi Carella Morello, une demande en autorisation de construire, en partenariat avec la société SOGEPRIM, sur les parcelles Nos 495, 496, 497 et 498 du cadastre communal, sises dans le périmètre situé à l'angle de la route de Chêne et du chemin de la Chevillarde.

Pour le reste, le projet de réaménagement des combles du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne, a fait l'objet d'une délivrance d'autorisation de construire par le Département, en date du 13 janvier dernier.

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

AFFAIRES SOCIALES

L'ensemble des communes genevoises ont été invitées, le 27 janvier, par le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), à une première édition du « Dialogue Social Genevois ».

Deux présentations ont eu lieu à cette occasion, l'une portant sur la réforme des prestations complémentaires fédérales, l'autre sur les contours de la charte d'aide sociale suisse.

Sachez encore que la soirée organisée, le 3 février, à la salle communale Jean-Jacques Gautier afin de présenter les activités de nos associations actives dans le domaine social ou dans celui de la culture a rencontré un vif succès, ceci dans la mesure où une quinzaine d'entre elles étaient présentes ce soir-là.

Par ailleurs, depuis la dernière séance du Conseil municipal, 12 dossiers de naturalisations, concernant au total 14 personnes, ont fait l'objet d'un préavis favorable par le Conseil administratif.

MOBILITES

J'ai rencontré, le 15 janvier, des représentantes de l'ATE concernant l'état d'avancement du plan de mobilité scolaire communal dans le secteur nord, à savoir pour les écoles primaires de la Gradelle et du Belvédère.

À cet égard, sachez que le taux de réponse au questionnaire distribué l'automne passé s'est élevé à 40 – 45 % pour la première des écoles en question et à environ 80 % pour la seconde.

Certains parents des élèves de l'école du Belvédère ont fait part d'un sentiment d'insécurité, concernant les conditions de circulation et de déplacements dans le périmètre.

Ainsi, un rendez-vous aura lieu prochainement à ce sujet avec la Direction de l'école Moser, ceci en présence de nos patrouilleuses scolaires actives dans le secteur et d'un représentant du bureau Urbaplan.

Une séance de travail aura lieu, le 2 mars prochain, avec l'ATE toujours, pour une restitution du contenu du questionnaire adressé à nos aînés, en vue d'établir un diagnostic concernant la mobilité de nos seniors. Chêne-Bougeries est une commune pilote en la matière.

Par ailleurs, un projet de réaménagement en « zone 30 km/h » de la partie publique du chemin de Conches vous a été présenté, lors de la séance des commissions Réunies du 14 janvier.

À cet égard, un estimatif du coût des travaux à envisager, ainsi qu'un estimatif du coût des travaux d'aménagement du chemin Naville, notamment au débouché du chemin de Fossard, vous seront soumis, lors de la prochaine séance de la commission des Bâtiments et Travaux prévue le lundi 9 mars, laquelle sera élargie, pour l'occasion, à l'ensemble des membres de votre Conseil. L'ATE vous présentera les conclusions des études « mobilité scolaire » et « seniors » lors de cette séance.

Pour le reste, une rencontre a eu lieu, le 28 janvier, avec des représentants des TPG concernant une proposition de transport destinée à nos aînés.

Cette dernière, élaborée en partenariat avec la société Taxiphone SA, impliquerait, le moment venu, un subventionnement communal et comprendrait quatre zones tarifaires.

Cette offre serait destinée prioritairement à nos communiens âgés de 70 ou 75 ans et plus, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, en dehors des heures de pointe, soit entre 09h00 et 16h00, et constituerait une alternative à une desserte par l'intermédiaire d'un bus TPG, dont le coût annuel d'exploitation peut être estimé à CHF 300'000.- environ. Par ailleurs, les TPG ne sont pas favorables à une telle approche en raison, entre autres, des coûts liés à la nécessaire adaptation des arrêts.

Concernant la démarche participative en cours dans le secteur nord de la commune, une rencontre va être organisée avec les associations, à l'issue de la présentation des bilans d'étude par l'ATE, concernant le plan de mobilité scolaire et le plan de mobilité seniors.

Concernant le chemin De-La-Montagne et suite à la séance que notre mandataire Urbaplan a eu avec l'OCT en date du 5 février 2020, le projet de réaménagement va être adapté au niveau de certains paramètres techniques, puis transmis à l'OCT et aux TPG, en vue de pouvoir déposer l'autorisation de construire dans les meilleurs délais possibles.

Concernant la démarche participative relative aux quartiers de Conches et du Plateau de l'Ermitage, l'autorisation de construire a été délivrée le 6 janvier en vue de la piétonisation de la partie du chemin de la Colombe situé devant l'école primaire de Conches. Les travaux seront réalisés cet été.

Pour le chemin de Fossard, la demande d'autorisation de construire a été déposée au cours de l'été 2019. L'enquête publique a été publiée par l'OCT le 27 janvier 2020. L'autorisation de construire devrait tomber ces prochains jours. Les travaux seront également réalisés cet été.

Pour l'avenue Gide, l'autorisation de construire a été délivrée le 27 août 2019. Les travaux sont également prévus cet été.

Dans le cadre du projet de réaménagement du chemin du Pré-du-Couvent en zone de rencontre avec réglementation locale de trafic, présenté à la séance des commissions Réunies le 21 novembre 2017, et du crédit d'investissement et de financement voté par le Conseil municipal en date du 27 septembre 2018, l'autorisation de construire a été délivrée le 14 février 2020. A noter qu'une borne de recharge électrique pour deux véhicules sera finalement

intégrée dans ce projet. Les travaux devraient être réalisés pendant le deuxième semestre 2020.

Concernant l'avenue Pierre-Odier et sur la base du mandat d'étude confié au bureau Citec, une mesure de circulation a été sollicitée à l'OCT le 8 mai 2019, portant sur la mise en sens unique du tronçon avenue Pierre-Odier allant du chemin de la Chevillarde au chemin Castoldi, dans un objectif de maîtriser le trafic de transit sur le plateau de l'Ermitage en prévision des mesures de circulation programmées par le Canton sur nos routes relevant de ses compétences : suppression du mouvement tourner à gauche sur la route de Malagnou et sur la route de Chêne. L'arrêté provisoire prendra effet au 28 février 2020.

Suite au bilan très positif réalisé par notre mandataire RGR en décembre 2019, concernant le chemin des Buclines pour pérenniser les mesures de modération du trafic mises en place, les arrêtés définitifs réglementant la circulation ont été publiés par l'OCT le 13 février 2020 pour Chêne-Bougeries et le 14 février pour Vandoeuvres.

Concernant le tronçon de la route du Vallon situé en zone 30, un bilan doit être réalisé par l'OCT d'ici fin mars pour pérenniser la mesure de limitation à l'essai d'une année, selon l'arrêté du 9 avril 2019, réglementant la vitesse.

SECURITE

J'ai rencontré, le 22 janvier, Mme Catherine Kuffer, Maire de la commune voisine de Vandoeuvres, concernant le devenir de la convention intercommunale du 28 mai 2014, relative à l'extension des compétences territoriales des agents de la police municipale.

Un rapport a été établi par nos chefs de postes, concernant les interventions sur les territoires communaux respectifs, ceci en particulier durant les absences, pour cause de vacances ou autres, de M. Frédéric Bennici, APM de Vandoeuvres.

Sur cette base, un avenant à la convention sera rédigé prochainement concernant, notamment, le montant de la participation financière compensatoire attendue de la part de la commune voisine.

J'ai, par ailleurs, rencontré, le 15 janvier, des habitants du chemin De-La-Montagne concernant diverses incivilités commises dans le secteur par un groupe de cinq ou six jeunes, âgés de 18 à 25 ans.

À cet égard, les horaires des patrouilles de nos APM ont été étendus les vendredis soirs et la situation fera l'objet de réunions de suivi mensuelles. Apparemment, la situation est déjà un peu plus détendue.

JEUNESSE

Concernant la maison située au N° 2 du chemin De-La-Montagne et après 2 années de fonctionnement, un bilan des plus réjouissants a été présenté à la séance de la commission Petite Enfance et Jeunesse, élargie à la commission Sociale, le 4 décembre 2019. Un article paraîtra dans l'édition du mois de mars du journal Le Chênois afin de faire état de ce bilan positif.

L'édition 2020 du festival DesChênes se déroulera du 17 au 21 août, de 14h à 18h. Les communes partenaires, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Coligny, ont validé le budget et l'ensemble des activités et animations ont toutes été renouvelées pour cette cinquième édition : parc aventure avec tyroliennes, fléchettes, grimpe, confection d'une marionnette géante, atelier de briques lego, spectacle de magie et bien d'autres surprises. Concernant le sponsoring, les sociétés SIG, Protectas et Locatelli nous ont d'ores et déjà confirmé leur soutien.

Dans le cadre des actions entreprises par l'équipe TSHM Chêne & Co, sont à relever les tournées « Lâche pas ton pote » avec une nouvelle équipe de jeunes, les petits jobs réalisés dans le cadre des concerts des aînés ou lors de la soirée des associations, ainsi que les activités « Sport pour tous », lesquelles continuent d'avoir lieu tous les jeudis soir à la salle de gym de l'école de Chêne-Bougeries.

CULTURE

Les événements à venir

Retrouvez la 17^{ème} édition du festival de Marionnettes, les samedi 7 et dimanche 8 mars 2020, à la salle communale Jean-Jacques Gautier et à l'Espace Nouveau Vallon.

Au programme, spectacles pour les enfants dès 2 ans, ainsi que le parcours de la marionnette placé sous le thème « Le royaume des mers », qui promet des créations féériques !

Le festival se clôturera le dimanche, à 16h00, par une parade des marionnettes accompagnée musicalement par quelques enfants fréquentant les ateliers organisés par La Lyre de Chêne-Bougeries.

La traditionnelle exposition de printemps marquera les 50 ans d'activités d'Editart. Cette rétrospective sera l'occasion de montrer un choix d'œuvres comprenant des gravures et des éditions originales illustrées par des peintres et des poètes contemporains. Le vernissage aura lieu en présence des fondateurs d'Editart, Mme et M. Blanco, le jeudi 12 mars, à 18 h 30, à l'Espace Nouveau Vallon. L'exposition se poursuivra jusqu'au 29 mars 2020.

L'Orchestre Buissonnier présentera, pour le concert de printemps, des œuvres de Mendelssohn, Mozart et Schubert, le mardi 17 mars 2020, à 20h00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Au violon et la direction, François James, au piano Maxime Alberti.

Puis, nous retrouvons pour la seconde fois le Big Up'Band, un orchestre de jazz créé en 2015. Cette belle soirée live aura lieu le vendredi 27 mars 2020, à 20 h 30 à la salle communale Jean-Jacques Gautier et sera consacrée au répertoire du plus grand auteur-compositeur-interprète de la *soul music* : l'incontournable Stevie Wonder. Un bar *lounge* proposant boissons et petite restauration sera organisé pour l'occasion.

PDCOM

Après l'envoi du projet de Plan directeur communal (PDCOM) à tous les membres de ce Conseil, le groupe PLR s'est réuni et a trouvé que ce document n'était pas mûr et que plusieurs éléments qui y figurent n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque discussion. Quant à mon dicastère « Mobilité », j'avais relevé plusieurs inexactitudes, que j'ai demandé à voir

corrigées. J'avais également relevé quelques éléments importants nécessitant modification concernant d'autres dicastères. Malheureusement, depuis le 7 janvier 2020, nous en sommes actuellement à la quatrième version et en faisant une relecture très rapide, j'ai encore repéré certaines incohérences. Il faut que toutes ces inexactitudes soient corrigées, avant que le Conseil administratif puisse valider le document avant sa mise en consultation publique, et bien sûr également y intégrer les actuels et futurs amendements émanant du groupe PLR. Un document qui coûte plusieurs centaines de milliers de francs aux contribuables ne peut pas être bâclé.

ZONE 30 KM/H

En préambule à une réponse écrite plus détaillée à la question posée par Mme Armand concernant les zones 30, la V85 et les contrôles radar, je vous rappelle que ces derniers ne peuvent avoir lieu qu'après vérification de l'efficacité des mesures d'aménagement entreprises, conformément aux dispositions contenues à l'article 6 de l'ordonnance sur lesdites zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001. A la reprise de ce dicastère en 2015, j'ai rapidement initié des démarches participatives, afin d'évaluer, entre autres, ce problème de respect de la V85.

La commune de Meyrin, avec laquelle nous sommes en discussion ainsi qu'avec d'autres communes dans le cadre d'un groupe de travail, a en effet insisté auprès du Canton pour pouvoir acquérir des radars. Ce dernier semble mettre les pieds au mur. L'état-major de la Police n'a apparemment pas envie que ces compétences soient données aux APM. Meyrin a acquis un « pistolet radar » pour CHF 35'000.-, dans le cadre d'une phase test d'une durée d'une année. Il faut au minimum 4 agents présents pour réaliser ces contrôles radars. Si la vitesse est vraiment exagérée, il faut amener le-la contrevenant-e au poste, et tout contrôle s'arrête. Je vous propose donc d'attendre les résultats de cette phase test par le commune de Meyrin.

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHÊNE-BOUGERIES

Une présentation du recensement architectural du Canton (RAC), par M. Matthieu De La Corbière, directeur du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, a eu lieu lors de la séance de la commission Territoire du 13 janvier. Le recensement architectural du Canton sera disponible dès demain sur la couche GeoPatrimoine du SITG.ch.

Par ailleurs, la fiche de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), concernant l'ensemble résidentiel de la Gradelle, a fait l'objet d'une présentation par M. Pierre-Alain Girard, directeur de l'OPS, lors de la séance de la commission Territoire du 3 février.

A cet égard, votre Conseil sera appelé à se prononcer sous forme de résolution, le moment venu, à savoir lorsque le Canton nous aura fait parvenir un document finalisé, étant encore précisé qu'un délai a été sollicité par ce dernier auprès de l'Office fédéral concerné.

Notre Conseil a été sollicité, par un membre du comité d'initiative dite « Urbadem », pour apporter notre soutien à la collecte de signatures. Etant réservés concernant l'opportunité pour une autorité communale d'apporter une caution au lancement par des tiers d'une initiative

cantonale, nous avons estimé plus prudent de décliner cette approche, sans porter de jugement sur le bien-fondé ou non de cette initiative.

Le Plan directeur communal suit son cours.

Concernant le Village, une nouvelle rencontre aura lieu, au cours du mois prochain, avec des représentants de la banque J. Safra Sarasin SA, repreneuse du portefeuille de la société Valres Fund Management SA, concernant le projet d'acte notarié relatif à l'aménagement du futur espace public situé dans l'îlot intérieur du Village.

Une présentation de l'avant-projet relatif aux chantiers « B + C », par le bureau Personeni Raffaele, aura lieu lors de la prochaine séance de la commission Territoire prévue lundi prochain 2 mars.

L'Office du patrimoine et des sites a documenté, par ailleurs, la maison de paroisse, au 2, chemin De-La-Montagne, sur le plan historique, et se coordonne à ce sujet avec notre mandataire.

Arrivée de M. Balmer à 20h52.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

J'ai eu le plaisir d'informer les membres de la commission Nature et Environnement, lors de leur séance du 4 février, de la teneur de la rencontre de la veille avec M. Serge Dal Busco, Conseiller d'État en charge du Département des Infrastructures (DI), concernant des travaux de fermeture et couverture complète du pont ferroviaire enjambant « La Seymaz », étant précisé que cette rencontre s'était déroulée en présence d'une délégation des pétitionnaires.

En substance, M. Dal Busco a présenté trois concepts de fermeture du pont : un rehaussement partiel ou un rehaussement total des parois latérales, et une fermeture complète. C'est cette dernière solution qui a été retenue par le Canton pour la suite de ces travaux, et le Conseil administratif a exprimé son soutien à cette variante.

En tant que Conseiller administratif délégué au CEVA et à la Voie verte, je m'engage sans réserve pour une solution de couverture du pont réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Département des Infrastructures (DI), avec deux priorités : l'efficacité et l'effectivité. Le premier rôle de ce projet doit être de garantir la tranquillité des riverains. Il faut être sûr que les projections après assainissement seront satisfaisantes. Afin d'en être certain, les communes doivent avoir accès aux éléments de décision, aux études, aux variantes et avoir la possibilité réelle de participer à la mise en œuvre du projet. Deuxièmement, je m'engage pour que ce dernier se réalise effectivement dans un délai aussi rapide que possible, en fonction des procédures, et que les progrès se mesurent chaque semaine.

FEU ET PC

Notre Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires se porte bien. Elle vient d'incorporer 4 nouvelles recrues en tant qu'aspirants, dont une aspirante.

Je vous rappelle que la cérémonie de passation de commandement entre le 1er Lieutenant Jean-Pierre Lagler et le Lieutenant Maïko Riva aura lieu à la salle communale, demain soir, à partir de 19h00.

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Travaux de réaménagement et de réfection du chemin De-La-Montagne conformément aux normes OPB : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 6'400'000.- TTC)

Le Président cède la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

Mme Garcia Bedetti indique que la commission a accepté le projet. La réfection de ce chemin est nécessaire, avec l'aménagement de pistes et bandes cyclables et un meilleur cheminement pour les piétons. Mme Garcia Bedetti ne peut qu'encourager le Conseil municipal à voter ce crédit.

Le Président cède la parole à M. Locher, Maire.

M. Locher explique que l'intégralité des modifications prévues sur cet axe ont fait l'objet d'autorisations par l'OTC et que le projet présenté intègre diverses recommandations issues de l'étude relatives à l'accessibilité du territoire communal pour les PMR, ainsi que des remarques soulevées lors de la séance de la commission élargie à l'ensemble du Conseil municipal concernant la problématique des cyclistes. Dans le cadre de ce projet, la suppression d'un certain nombre de places de stationnement est prévue pour permettre la création d'une véritable piste cyclable. Les travaux consistent en la réfection de la surface de la route, les SIG profitant de la synergie pour réhabiliter l'éclairage public. La commune souhaite que Swisscom participe également à l'enfouissement de lignes aériennes, cette problématique dépendant toutefois de la volonté des propriétaires concernés, puisque la législation ne permet pas de leur imposer une telle solution. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, un accompagnement des propriétaires en question est prévu. Ce n'a pas suscité de remarques négatives lors de sa dernière présentation. M. Locher ne peut donc que recommander au Conseil municipal de voter ce crédit.

Le Président cède la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind informe qu'en date du 6 février, la commission des Finances s'est penchée sur ce projet. Le Conseil administratif a présenté, à l'aide d'une vidéo, l'état actuel de la chaussée. Il a également été question du poste « divers et imprévus », qui représente 15% du montant du crédit sollicité, dans le but d'éviter d'éventuels « dépassements ». La commission a préavisé ce projet favorablement à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Kozelj relève que les riverains s'inquiètent de la période de chantier. Il s'enquiert si le bus N° 34 sera dévié pendant la durée du chantier.

M. Locher répond qu'il n'a jamais été question de fermer totalement ce chemin. Un système de feux alternés sera installé. Malheureusement, les chantiers créent des nuisances et il n'existe guère d'autres possibilités techniques de réaliser ce chantier. Par ailleurs, la commune va également être impactée par celui qui va être ouvert par le Canton concernant

l'axe Frontenex. Il faudra donc réaliser préalablement le chantier du chemin De-La-Montagne.

Mme Garcia Bedetti ajoute qu'une séance publique sera organisée en partenariat avec les SIG pour informer les riverains. M. Locher précise qu'il ne semblait pas opportun d'organiser une telle séance sans disposer de tous les détails techniques. M. Locher indique à M. Kozelj que cette séance est prévue au plus tard dans le courant du mois d'avril.

La parole n'étant plus demandée et le texte de la délibération étant connu, Le Président passe au vote de celle-ci.

Puis, le Conseil municipal prends la délibération suivante :

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE-LA-MONTAGNE CONFORMÉMENT AUX NORMES OPB : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 6'400'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet de réfection élaboré par le bureau d'ingénieurs ERTEC et présenté aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de la séance du 8 avril 2019,

vu l'étude complémentaire en matière d'aménagement réalisée par le bureau Urbaplan et présenté aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de la séance élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal du 11 novembre 2019,

vu la présentation de cette même étude, le 7 novembre 2019, aux membres du groupe de travail mis sur pied dans le cadre de la démarche participation « mobilité » en cours dans le secteur nord de la commune,

vu l'approbation du 19 décembre 2019, par le Département des Infrastructures du projet d'assainissement du bruit routier,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, lors de la commission des Finances élargie aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux du 6 février 2020, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour, soit à l'unanimité,

- De réaliser des travaux de réaménagement et de réfection du chemin De-La-Montagne, conformément aux normes OPB ;
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 6'400'000.- TTC destiné, à ces travaux ;

- De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- D'amortir la dépense de CHF 6'400'000.- TTC au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement communal dès la première année de réalisation du bien estimée à 2021 ;
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 6'400'000.- TTC, afin de permettre l'exécution des travaux.

5.2 Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement : approbation des comptes 2018

Le Président cède la parole à M. Locher, Maire et Président de ladite Fondation.

M. Locher indique que conformément aux statuts de la Fondation, le Conseil municipal est amené à adopter les comptes de l'exercice 2018, qui ont été présentés en commission des Finances de manière détaillée, avec le rapport de l'organe de révision. Ces comptes n'ont pas suscité de remarques particulières dans le cadre des travaux de la commission.

Le Président cède la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind informe que le préavis favorable de la commission a été donné à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée et le texte de la délibération étant connu, le Président passe au vote de celle-ci.

Puis, le Conseil municipal prends la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE DE CHÊNE-BOUGERIES POUR LE LOGEMENT : APPROBATION DES COMPTES 2018

Vu l'article 30, al. 1 lettre i), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 7 des statuts de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement,

vu le préavis favorable à l'unanimité par la commission des Finances, lors de sa séance du 6 février 2020,

le Conseil municipal,

par 20 voix pour, soit à l'unanimité,

APPROUVE

le bilan, au 31 décembre 2018, et le compte de pertes et profits 2018 de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement, ainsi que le rapport de contrôle y relatif, établi par la Société Fiduciaire Antoine Gautier SA.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Point sur les motions adoptées par le Conseil municipal pendant la législature 2015-2020, à l'initiative du groupe Alternatives pour Chêne-Bougeries

Mme Armand indique que la législature touchant à sa fin, il lui a semblé opportun de faire le point sur les diverses motions adoptées par le Conseil municipal pendant la législature 2015-2020. Elle fait remarquer que leur suivi n'est pas optimal, ni du côté des Conseillers municipaux, ni du côté du Conseil administratif. Mme Armand reconnaît que c'est aussi sa responsabilité de ne pas avoir posé la question de l'avancée des motions dans les délais mentionnés dans le règlement, c'est-à-dire deux mois. Elle a relevé un certain nombre de motions qui sont restées sans réponse à ce jour et elle attend une prise de position du Conseil administratif avant la fin de la législature, afin de savoir comment rebondir sur ces dossiers lors de la prochaine législature.

6.2 Limitation de vitesse dans les zones 30 km/h, quel contrôle ?

Mme Armand note qu'elle a obtenu des éléments de réponse dans le cadre des communications du Conseil administratif. La question a été élaborée par le PS cantonal et est présentée dans toutes les communes. L'objectif consiste à réunir le plus d'informations possible sur le fonctionnement des contrôles, afin de réaliser une synthèse des difficultés mentionnées ou des idées mises en place, et de faire remonter cette synthèse au Grand Conseil. L'objectif est d'aider les communes à trouver des solutions pour que ces contrôles puissent se réaliser plus facilement.

Le Président indique que ces questions sont transmises au Conseil administratif, qui répondra par écrit.

6.3 Plan directeur communal

Mme Lambert indique que le groupe PLR et ses deux magistrats, Mme Garcia Bedetti et M. Locher, partagent le même constat s'agissant du processus d'élaboration du Plan directeur communal (PDCom). Le projet de PDCom de deuxième génération n'a été communiqué aux membres de ce Conseil qu'en date du 12 février dernier suite à des demandes réitérées. Lecture faite de ce document de 204 pages et après discussion, le projet n'est effectivement pas suffisamment abouti pour être soumis à consultation publique.

Les conseillers PLR le regrettent amèrement, car la commune ne dispose pas de PDCom de la première génération en force et donc d'un PDCom opposable au Canton. Une manœuvre dilatoire de leur part à des fins d'instrumentalisation politicienne serait donc irresponsable. Chêne-Bougeries a besoin dans les meilleurs délais d'un PDCom pour que ses souhaits stratégiques puissent être appliqués par le Canton. Mais cet état de nécessité ne doit pas conduire la commune à avaliser un texte qui contient à teneur de la version communiquée :

- certains argumentaires dont on sait par avance qu'ils ne pourront pas être acceptés par le Canton et qu'il convient donc de modifier pour que les conclusions du groupe PLR en faveur d'une densification maîtrisée soient entendues ;
- des erreurs en ce qui concerne notamment la mobilité, comme cela a été relevé par la Conseillère administrative en charge du dossier lors de ses communications ;

- des options qui posent problème et n'ont pas été avalisées en commission Territoire, voire n'y ont pas été abordées du tout.

Car si on peut espérer un large consensus sur les intérêts à protéger comme la préservation des composantes paysagères caractéristiques de la commune, la consolidation de sa charpente verte, qui joue un rôle majeur en termes de connectivité biologique et d'adaptation au changement climatique, ou encore sur la préservation du caractère harmonieux de nos quartiers et la qualité de vie à favoriser, il y a certaines mesures pour lesquelles le groupe PLR émet les plus vives réserves, comme l'outil du plan de site ou les servitudes de passage qui pourraient être imposées à des propriétaires de la zone 5. On pourrait aussi mentionner des chicaneries dont la pertinence mérite d'être examinée, par exemple la préservation des sols en limitant les emprises de chantiers au maximum à la moitié de la surface parcellaire (les propriétaires de petites parcelles apprécieront). Le groupe PLR dispose maintenant enfin d'un document de travail et est donc disposé à discuter de ces points et finaliser le projet en commission. Il attend les propositions du Conseiller administratif en charge de ce dicastère.

En tant que Président de la commission Territoire, M. Le Guern estime que c'est plutôt à lui de répondre. Il a vu des choses ce soir qu'il n'avait jamais vu auparavant, comme un Conseiller administratif qui n'est pas en charge de ce dicastère mais qui prend des positions. Il revient sur l'historique : la commission Territoire a été informée de l'avis favorable de l'offre de l'urbanisme relatif à la première version d'avant-projet du PDCom lors de sa séance du 19 avril 2019, moyennant la résolution de 47 points, dont 31 conditions et 16 souhaits. 80% de ces points étaient soit des rappels de dispositions légales, soit des demandes de correction d'ordre typographique. Le 25 juin 2019, la commission Territoire élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'est réunie pour une séance exceptionnellement prolongée jusqu'à 22h, afin d'examiner et de valider les réponses aux questions importantes ceci sur la base de propositions formulées par le bureau Urbaplan. Ces réponses ont fait l'objet d'un consensus au sein de la commission, tel qu'il apparaît dans les procès-verbaux de séances. La commission a laissé le bureau Urbaplan répondre aux questions secondaires, qui concernaient essentiellement des problèmes de forme. Ce dernier a remis en forme l'avant-projet au cours du mois de juillet 2019 et transmis le document modifié au Conseil administratif. Ce document a été envoyé au Canton le 11 août 2019. L'avant-projet modifié a été présenté par le bureau Urbaplan, à la commission Territoire, lors de sa séance du 2 septembre 2019. M. Le Guern n'a alors entendu aucune remarque concernant la surface de 50% ou d'autres problèmes soulevés ce soir par Mme Lambert.

M. Le Guern signale que depuis septembre de l'année passée, les commissaires ont le texte en main, même s'il convient que 10-15 lignes ont été changées entre temps, mais ce sont des modifications mineures. La version finale du document a été envoyée le 11 février. Une consultation publique pourrait très bien avoir lieu dans l'état actuel du document. Si le public trouve les mêmes défauts que le groupe PLR, tant mieux, puisqu'après cette consultation publique la commission Territoire devra entreprendre un examen détaillé pour apporter des réponses aux observations reçues et apporter d'éventuelles modifications au projet. M. Le Guern ne voit pas en quoi le texte doit être totalement abouti à ce stade du processus, ou alors il s'agit d'une manœuvre dilatoire, qui consiste à ne pas faire voter le PDCom pendant cette législature. Si le groupe PLR veut vraiment discuter, M. Le Guern propose que celui-ci lui envoie ses propositions d'amendement. Il propose d'organiser une séance de commission supplémentaire le mardi 10 mars. C'est le délai nécessaire pour traiter le problème avant la fin de cette législature.

Le groupe PLR accepte cette proposition. Mme Lambert fait toutefois remarquer que toutes les séances de la commission Territoire se sont déroulées jusqu'à l'heure où le Président disait que le temps était épuisé et que les commissaires n'avaient plus la parole.

M. Le Guern souligne que le bureau Urbaplan affirme que le projet est tout à fait acceptable pour le Canton.

D'après ce que le Président a entendu, il y a des points dans le PDCoM qui n'auraient pas été abordés dans le cadre des séances de la commission Territoire.

Mme Heiniger estime qu'il n'y a pas de contenu dans les propos de Mme Lambert, à part les questions de plan de site et de surface de chantier. Elle ne comprend pas quel est le sens de sa démarche. Par contre, elle est contente que le groupe PLR donne son avis sur le PDCoM et s'y intéresse enfin, car depuis le début de ce processus, elle n'a pas vu beaucoup de membres du PLR en participant aux séances de commission. Elle demande au groupe PLR de dire maintenant les choses clairement, car le Conseil municipal ne va pas relancer le processus durant 2 ans ou plus. Il faut aussi assumer le coût de ce projet de PDCoM.

M. Fassbind indique que le groupe PLR s'est réuni et a passé beaucoup de temps sur ce document. Il a eu l'impression que les membres du groupe ne se retrouvaient pas dans ce document. Des points ont été découverts, comme les plans de sites qui « tapissent » la commune, alors que c'est un outil utilisé avec parcimonie au niveau cantonal. Par ailleurs, limiter l'emprise sur 50% de la surface du terrain rend certains projets impossibles à réaliser pour les propriétaires de petites parcelles. En lisant ce document, M. Fassbind a l'impression qu'il existe une volonté claire de complexifier le travail des architectes. Il a aussi un peu l'impression que celui qui tenait le crayon a fait figurer dans ce document des choses qui lui sont personnelles, et dans lesquelles les Conseillers municipaux ne se retrouvent pas.

M. Karr souhaite rétablir les faits. Suite à la séance de la commission Territoire du 12 décembre 2019, une séance de travail a eu lieu le 20 décembre entre le bureau Urbaplan et des représentants de l'Office de l'urbanisme. Suite à cette dernière, M. Karr a remis le 8 janvier 2020 au Conseil administratif un document présentant le PDCoM dans son état d'avancement, intégrant les diverses conditions et demandes des services de l'Etat. Une présentation a été faite le 15 janvier, qui a duré plus de 2h, aux deux collègues de M. Karr, qui ont émis divers souhaits de modifications du projet de PDCoM. Les modifications ont été présentées aux membres de la commission Territoire lors de la séance du 3 février. Lors de la séance suivante du Conseil administratif, à savoir celle du 19 février, M. Locher et Mme Garcia Bedetti ont estimé que la mise en consultation publique du PDCoM ne pourra avoir lieu qu'après sa validation formelle par l'Exécutif communal, ceci malgré le diagramme de directives le plus récent publié par l'Etat, qui prévoit le contraire. Ils ont également estimé que ce document comportait un certain nombre d'imprécisions, notamment concernant l'état d'avancement des projets de réaménagement des chemins de Fossard, de la Colombe et du Pré-du-Couvent. Les modifications ont été effectuées et actualisées lors de la séance du Conseil administratif de la veille. A cette occasion, M. Karr a été informé que le caucus PLR venait d'entamer la relecture de la version datant du début du mois de février, et qu'il convenait d'attendre que ce groupe ait fini la lecture pour qu'il puisse demander au Président de la commission Territoire de mettre sur pied une séance, afin d'effectuer des modifications. Ces modifications devront être intégrées par le mandataire de la commune, puis relues et éventuellement validées par le Conseil administratif, avant d'envisager de fixer un calendrier de mise en consultation publique du projet de PDCoM.

M. Karr relève que cela fait des semaines que la commune dispose d'un document qui répond sur le fond aux préoccupations essentielles de l'Etat. Il souligne qu'il ne faut pas perdre de vue la situation dans son ensemble et les objectifs, notamment ceux relatifs de la stratégie de densification de la zone 5. Par ailleurs, le document est aujourd'hui au stade d'avant-projet, il n'est pas destiné à être adopté tel quel mais à faire l'objet d'une consultation. M. Karr se porte personnellement garant de ce document comme étant d'une maturité comparable, si ce n'est supérieure aux PDCOM mis en consultation par les communes de Vandoeuvres et de Coligny. Il est digne d'être mis en consultation, avant l'intégration en commission de futures corrections. M. Karr prie les membres de la commission compétente, dans l'intérêt de la population de la commune, d'exprimer clairement ce soir leurs intentions concernant ce projet à l'intention du Président de la commission Territoire. Charge à ce dernier, si nécessaire, de convoquer une séance de commission, d'en proposer un ordre du jour et un déroulement. Pour terminer, M. Karr précise qu'une archive de chacune des versions de ce PDCOM a été conservée, et que toute infraction à la volonté du PLR peut être retrouvée.

Mme Garcia Bedetti comprend le désarroi de certains ce soir. Elle reconnaît le fait que les commissaires n'étaient peut-être pas assez investis dans ce PDCOM. Elle a lu ces 200 pages par deux fois, car le PDCOM concerne aussi son dicastère de la Mobilité, et bon nombre de choses ne correspondaient pas à la réalité. Ainsi, elle relève à titre d'exemple que :

- L'ajout de phonoabsorbant sur le chemin du Velours, qui appartient à la Ville de Genève, a déjà été réalisé ;
- Le projet de création d'une voie à priorité cyclable sur le chemin de Fossard, lequel a déjà été voté, n'apparaît pas dans le PDCOM ;
- La zone piétonne située devant l'école primaire de Conches au chemin de la Colombe, qui a déjà été réalisée, n'apparaît pas non plus ;
- Concernant « La Bessonnette », il est d'abord indiqué que ce terrain accueillera des activités de loisirs et de sports, alors que quelques pages plus loin il est fait référence à un projet d'agriculture urbaine.

Mme Garcia Bedetti estime que le document doit être exact et cohérent quand il part à l'enquête publique.

M. Karr précise qu'il ne s'agit pas d'enquête publique, mais de consultation publique, procédure qui n'est pas opposable aux tiers. Sur la question des 50% de surfaces hors-chantier, M. Karr souligne qu'il s'agit d'une mesure de protection des sols. Des exceptions peuvent être envisagées si la parcelle est particulièrement petite, ou s'il est matériellement impossible d'utiliser temporairement du domaine public pour des machines de chantier. Toutefois, lorsque les chantiers se déroulent sur des parcelles où les maximums d'utilisation du sous-sol sont de 22%, presque toute la structure du sol de la parcelle est détruite par empiètement.

Concernant la question budgétaire, M. Karr fait remarquer que la commune ne dispose plus aujourd'hui du budget nécessaire pour aller au-delà de ce qui était initialement prévu. Il faudra résoudre cette problématique par un nouveau crédit le cas échéant, tout en tenant compte de la question des marchés publics, puisque l'extension sous la forme d'un crédit complémentaire de 50% du montant du premier crédit était le maximum admissible à teneur des dispositions réglementaires. M. Karr rappelle que le crédit dévolu à la première tranche s'élevait à CHF 150'000.-. Le précédent PDCOM de Chêne-Bougeries, qui avait été adopté par

le Conseil municipal mais pas par le Conseil d'Etat, avait coûté plus de CHF 400'000.-. M. Karr pense que la commune n'arrivera pas à adopter ce PDCOM de 2^{ème} génération avant la fin de la législature, en raison du délai de publication pour la consultation publique, puis du délai nécessaire à l'intégration des modifications qui en résulteront. M. Karr souligne que chacun en assumera la responsabilité, car arriver à ce type de modification à la fin du processus, malgré un nombre incroyable de réunions de travail consacrées à ce projet, ne dénote pas véritablement d'une volonté d'aller de l'avant qui est pourtant proclamée.

M. Karr ajoute qu'il assistait hier soir avec Mme Garcia Bedetti à une présentation de M. Hodgers à l'Association des communes genevoises concernant le moratoire sur la 5^{ème} zone. A cette occasion, M. Hodgers a demandé aux communes de préavisier les dossiers comme si le moratoire n'existait pas et de se dépêcher d'adopter et de transmettre au Canton leurs PDCOM, ou pour le moins la stratégie retenue pour la zone 5. M. Karr répète que tous les messages du Canton sont des messages de recevabilité concernant le document élaboré ce jour par Chêne-Bougeries. Il ne s'attend qu'à une seule réserve potentielle, concernant le devenir de la parcelle « ex-Grosjean » située dans le secteur Jean-Jacques Rigaud. Par ailleurs, M. Karr rappelle que les membres du Conseil municipal disposent ce document à 99% depuis le mois de septembre.

Mme Lambert signale que le PDCOM traite également de la zone villas, qui représente 70% ou plus du territoire de la commune. Sur cette question, les commissaires ont reçu des informations et ont été interrogés sur le caractère impératif ou non de mesures à prendre, dans des termes tellement abstraits qu'il était extrêmement difficile de savoir à quoi correspondait ces mesures. La commission Territoire s'est ensuite penchée sur la question de savoir comment la densification pourrait se réaliser par des modifications de zone. Le travail a bien avancé et le projet reflète la teneur de ces discussions. C'est sur ces questions-là que les négociations ont eu lieu avec l'Etat et que les séances de décembre passé ont porté. Mme Lambert souligne qu'il s'agit maintenant de revenir à la stratégie de la zone villas et de passer en revue une vingtaine de pages du projet de PDCOM, maintenant que le groupe PLR a mieux compris comment le territoire allait être articulé. En comparant avec les choix faits sur la commune de Vandoeuvres, avec le même mandataire, Mme Lambert relève que les options prises sur la commune de Chêne-Bougeries sont beaucoup plus strictes, sans qu'elles aient été vraiment discutées.

M. Gross estime que la commune est championne pour s'encadrer des meilleurs mandataires. Le bureau Urbaplan a de l'expérience, ce n'est pas son premier PDCOM, contrairement aux Conseillers municipaux et aux Conseillers administratifs, qui n'arriveront jamais à la qualité d'un PDCOM tel que celui élaboré par Urbaplan. Si Urbaplan affirme que le PDCOM peut être mis en consultation publique, M. Gross fait plus confiance à Urbaplan qu'à n'importe quel caucus autour de cette table. Il souligne que M. Karr a rappelé qu'à force de tergiverser pour des questions mineures et sans fondement, qui vont retarder l'adoption du PDCOM, la commune va se retrouver à devoir densifier son territoire. Selon M. Gross, affirmer ne pas faire confiance à Urbaplan dénote une mauvaise volonté, et c'est de la mauvaise foi pure de dire que la commission ou le Conseiller administratif délégué ont mal fait leur travail.

M. Fassbind ressent un manque de respect par rapport au Conseil municipal dans ce projet de PDCOM. Il donne l'exemple de la propriété de « La Bessonnette ». Les orientations retenues quant au devenir de ce terrain vont à l'encontre de celles qui avaient été exprimées par le Conseil municipal, qui a eu l'intelligence de voter l'achat de parcelle sans projet d'affectation. M. Fassbind prend aussi le cas de l'Albedo. Il estime qu'il n'est pas possible d'affirmer qu'un

concept qui apparaît 8 fois dans le PDCom et qui ne ressort qu'une seule fois dans une discussion en commission a été validé par les membres de la commission. Il s'agit aussi d'une certaine mauvaise foi.

Mme Lambert souligne qu'il n'est pas question de critiquer le travail du bureau Urbaplan. Elle relève qu'il est très intéressant d'observer le travail effectué par ce dernier pour la commune voisine de Vandoeuvres, où la stratégie de la zone villas est très différente. Les commissaires ont fait des choix plus péjorants pour les propriétaires de la zone 5 à Chêne-Bougeries sans en être conscients.

M. Karr fait remarquer que la question de la stratégie d'évolution de la zone 5 a été discutée très longuement. Il indique que l'Albedo est un moyen de réduire les îlots de chaleur. Il souligne que plus de 100 remarques ont été faites par le Canton. Ces dernières ont été examinées en commission, selon une hiérarchie, car le choix a été fait de travailler sur les grands enjeux. Concernant « La Bessonnette », M. Karr précise qu'il s'agit d'une proposition intérimaire émise par le bureau Urbaplan lui-même, pour que le Canton ne déclasse pas immédiatement cette parcelle. Dès que ce point a été relevé par Mme Garcia Bedetti, il a été modifié la semaine suivante. Par ailleurs, M. Karr note que M. Locher lui a un jour dit que « tout est toujours perfectible ». Lorsque qu'il y a deux semaines, le Conseil administratif a dû décider sur le siège d'accepter le dépôt d'une autorisation de construire concernant l'angle de la route de Chêne et du chemin de la Chevillarde, sujet quelque peu contentieux puisqu'il s'agit d'une mesure d'aménagement du territoire qui n'a fait l'objet d'aucune planification et d'aucun passage en commission Territoire, M. Karr a demandé de prendre connaissance du document et de pouvoir en discuter. Cela lui a été refusé car il fallait aller de l'avant. M. Karr relève donc qu'il y a deux poids et deux mesures.

Concernant les travaux du Conseil administratif, dans le cadre de la validation d'un PDCom, M. Locher rétorque que ceux-ci sont liés à une méthode, qui se résume en quelques points : mettre de la confusion, en ne respectant pas les processus et les règlements, traiter en détail un certain nombre de points pour occulter le reste, multiplier le nombre de documents, avec systématiquement une impossibilité de suivre les corrections potentielles, et, enfin, ne pas corriger ce qui a été décidé. Et finalement, c'est et ce sera toujours la faute des autres.

Mme Heiniger ajoute, par rapport aux propos de Mme Lambert sur la stratégie de la zone villas, que la commission Territoire a consacré un grand nombre de séances à discuter de cette dernière. Les commissaires se sont exprimés. Ils ont donné leur point de vue. Si le groupe PLR n'a pas profité de ces nombreuses séances pour donner son avis, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Mme Heiniger rappelle que le bureau Urbaplan a expliqué que le PDCom était un outil de négociation avec les propriétaires et que la stratégie de la zone villas n'était pas contraignante, sauf dans le cadre de l'obtention de la dérogation à l'article 59 alinéa 4. Il faut que la commune se donne les outils pour pouvoir négocier, et pour cela il faut trouver un consensus.

Mme Armand a l'impression qu'une erreur fondamentale a été faite dès le départ du processus, car il s'agit du plus important dossier de cette législature et il n'a pas été confié au groupe politique majoritaire, puisque c'est la commission Territoire présidée par les Verts qui a piloté le projet. Elle a l'impression qu'il en résulte une défiance du groupe PLR, comme si Urbaplan et les Verts avaient monté un complot pour ajouter certaines choses dans les interstices du PDCom, ceci dans le dos du PLR et tout en essayant de faire adopter rapidement ce document. Le groupe PLR n'accepte pas de ne pas maîtriser et piloter ce dossier. De plus,

il n'accepte pas de faire confiance à ses commissaires, puisque c'est maintenant un caucus général qui s'exprime sur le PDCom. Ce qui pose aussi problème, est le fait que les Conseillers administratifs viennent systématiquement compléter ou invalider ce que les commissaires ont décidé. Mme Armand a l'impression que la base de travail est faussée dès le départ et ne permettra pas d'arriver à un résultat serein. Soit quelques séances peuvent être organisées pour que le PLR exprime tout ce qui lui importe, soit le projet doit être reporté à la prochaine législature et le Conseil municipal votera un nouveau crédit de CHF 200'000.-. Mme Armand estime que les différents groupes doivent remettre en question leur méthode de travail, car celle utilisée jusqu'à ce jour ne fonctionne visiblement pas.

Pour clore cette discussion, le Président reprend la proposition de M. Le Guern, à savoir l'organisation d'une séance le 10 mars, qui permettra à l'ensemble des membres du Conseil municipal d'apporter leur contribution avec des propositions constructives. Il invite tous les Conseillers municipaux à lire les 204 pages du projet de PDCom. Les remarques et propositions seront ensuite transmises au bureau Urbaplan, par le biais du Conseil administratif.

M. Karr informe que cinq modifications sont intervenues la semaine dernière et propose de mettre la dernière version du PDCom à disposition. Il indique, par ailleurs, que le logiciel utilisé par Urbaplan ne permet pas d'indiquer les modifications dans les marges. Un terme ne peut pas simplement être recherché et remplacé partout dans le texte, car cela donne parfois le résultat inverse. Il donne l'exemple de la différence entre « la Pommière » et « la Paumière », qui ne peuvent pas être simplement corrigées et remplacées. M. Karr ajoute que la seule proposition raisonnable consistait à mettre le PDCom en consultation publique, sans aucune garantie de perfection, à charge pour le Conseil administratif et le Conseil municipal de reprendre ensuite la main.

M. Locher précise que ce que dit M. Karr est inexact.

Le Président soumet au vote le principe d'organiser le 10 mars une séance de la commission Territoire, élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

- Par 12 voix pour et 8 abstentions, le Conseil municipal approuve le principe d'une séance le 10 mars.

M. Karr souligne que tous les amendements proposés devront accompagner la convocation. Il est important de savoir sur quoi les membres de la commission devront travailler.

Le Président fait remarquer que les Conseillers municipaux vont recevoir la dernière version demain. Ils vont devoir la relire pour analyser les différences entre la version antérieure et celle-ci.

M. Karr retire sa proposition d'envoyer la dernière version. Il propose aux Conseillers municipaux de se baser sur la version qu'ils ont déjà en main, et indique qu'il présentera les cinq modifications effectuées lors de la séance du 10 mars.

Le Président invite donc l'ensemble des membres du Conseil municipal à faire parvenir à l'intention du Président de la commission Territoire les différents points susceptibles d'être discutés.

6.4 Propositions d'affectation du chemin du Villaret

Mme Armand demande des nouvelles concernant le traitement à ce jour des propositions d'affectations formulées par les divers groupes politiques avant l'été passé concernant les terrains communaux situés au chemin du Villaret.

6.5 Dédommagement des commerçants du Village

Mme Armand informe qu'elle a été approchée par plusieurs commerçants du Village, dont le chiffre d'affaires a été impacté par les travaux effectués sur la rue de Chêne-Bougeries. Certains ont reçu des dédommagements de l'Etat, d'autres non. Il existe donc un sentiment d'injustice. Mme Armand souhaiterait savoir comment la commune les soutient dans leurs démarches.

M. Karr répond que le Conseil administratif n'a été contacté par aucun des commerçants en question, et n'avoir connaissance d'aucune inégalité de traitement. Par ailleurs, M. Karr rappelle que la commune n'est pas le maître de l'ouvrage qui a causé la perte de chiffres d'affaires des commerçants, puisque le Canton est l'auteur des perturbations. Lors de la séance d'information préalable au chantier, les représentants de l'Etat avaient expliqué qu'il n'y avait aucune garantie d'indemnisation et qu'il fallait que les commerçants transmettent leurs chiffres d'affaires des trois dernières années, ainsi que les comptes approuvés de l'année en cours, pour que l'Etat puisse les comparer et décider s'il entre en matière. Il n'y a pas de soutien communal dans le cadre de ce dossier. Par contre, il serait intéressant que les commerçants se constituent en association, et désignent un-e représentant-e.

6.6 Remplacement du concierge à l'école de la Gradelle

Mme Armand signale avoir été alertée par l'APEC, qui aurait adressé au préalable une demande au Conseil administratif concernant l'absence de concierge depuis 3 ans à l'école primaire de la Gradelle. Cette demande serait restée sans réponse à ce jour, bien que certaines barrières soient trouées et que des bouts de murs tombent.

M. Locher indique qu'il répondra lors de la prochaine séance aux questions 6.4 et 6.6.

Le Président remercie les Conseillers municipaux de leur participation et leur donne rendez-vous le jeudi 26 mars 2019 à 20h30 pour la prochaine séance de leur Conseil. Il leur souhaite d'ici-là une excellente fin de soirée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h11.

Le secrétaire
du Conseil municipal
J. LE GUERN

Le Président
du Conseil municipal
C. COLQUHOUN

Annexes : - Question relative aux motions
- Question relative à la limitation de vitesse dans les zones 30 km/h